Fonds de soutien exceptionnel pour la filière culturelle

Au mois de mai et juin, différentes visioconférences se sont mises en place avec l'ensemble de la filière culturelle afin de faire un état des lieux de cette crise sanitaire.

Deux constats ont émergé de ses échanges :

- Le département est un effet levier pour relancer la fréquentation des lieux culturels et la programmation des équipes artistiques sur les territoires.

- Le département devrait maintenir un évènement qui fédère les acteurs culturels afin de construire un « après crise ».

Ces deux constats ont été le point de départ de la nuit blanche de la culture et d'appels à projets à destination des acteurs culturels.

Appel à projet : Reconstruire une relation de confiance avec le public de Lot-et-Garonne

Objectif du dispositif
Cet appel à projet a pour objectif de relancer le secteur culturel sur le territoire lot-et-garonnais en créant une nouvelle relation de confiance avec le public, relation altérée suite à la période de confinement liée à l'épidémie de covid19. La crise sanitaire a bouleversé les comportements et les réticences à se rendre en un lieu clos pour assister à un spectacle sont réelles.

A travers cet appel à projet, le Département souhaite :
- Reconstruire une relation de confiance avec les publics
- Accompagner des initiatives favorisant le « vivre ensemble » et le renforcement du lien social.

Les critères pour cet appel à projet du Département
Bénéficiaires : Le soutien départemental pourra être accordé aux lieux et structures de diffusion professionnels implantés en Lot-et-Garonne ayant le statut juridique associatif.
Ce dispositif est à destination des bénéficiaires suivants : salles de concert, salles de spectacle, salles de cinéma, site patrimoniaux.
Pour être éligibles, les projets doivent inciter les publics à fréquenter à nouveau les lieux de diffusion en encourageant les démarches collectives de petits groupes de personnes à assister à la représentation d'un spectacle en toute sécurité et en « tribu ».
Une attention sera portée sur :
- les dispositifs à destination des publics « éloignés » géographiquement, socialement ou économiquement de ces démarches,
- le nombre de public concerné par le projet et le prix d'accès,
- les cadres de collaboration entre plusieurs structures,
- la promotion et la communication réalisées autour du projet.

Les candidats ne pourront déposer qu'une seule demande par structure.
L'appel à projets est un dispositif spécifique du Département en raison de la crise sanitaire au titre de l'année 2020.

Les montants des aides du fonds de soutien
Les aides pourront aller de 1 000 € à 5 000 € maximum.

Démarches administratives pour ce dispositif

La demande
Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet du Département. Il devra être complété et déposé avant le 23 octobre 2020 à l'adresse suivante :

Conseil départemental
Direction de la Culture
Hôtel du Département
47922 Agen Cedex 9

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera refusé.
Les projets seront instruits pour une attribution des subventions votée à la Commission Permanente de novembre 2020.

Le calendrier et le versement
Le versement de la subvention départementale se fera en intégralité au retour de la convention signée.
Ouverture de l'appel à projets ……. 01/10/2020
Date limite de dépôts de dossiers …… 23/10/2020